
PARTIE OFFICIELLE

JOUR DE PRIÈRE

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de désigner le premier dimanche de l'année, 6 janvier prochain, comme un jour spécial de prières pour demander à Dieu de faire triompher la cause pour laquelle l'Empire et ses alliés combattent, de protéger ceux qui offrent leur vie pour cette cause, et pour obtenir une paix prompte et favorable.

En conséquence, et pour Nous conformer à la proclamation de Son Excellence, Nous demandons que tous les fidèles du diocèse s'unissent, dimanche prochain, dans une fervente prière, pour attirer la protection divine sur les armées de l'Empire et de ses alliés, et pour implorer la miséricorde de Dieu en faveur de la paix si désirée.

A ces intentions, on voudra bien, à l'office principal, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, où le peuple est admis, et aussi dans toutes les chapelles des communautés religieuses, chanter le psaume *Miserere*, suivi de l'antienne avec verset et oraison de la paix.

Il est inutile d'insister sur l'importance d'un semblable appel à Dieu, qui tient en ses mains la paix et la guerre, la victoire et la défaite. Heureux les peuples qui reconnaissent cette vérité fondamentale, et qui savent à la valeur des armes ajouter la puissance irrésistible de la prière !

Élevons donc vers le ciel nos mains suppliantes, dans le magnifique et universel élan d'une humble mais pieuse et confiante prière. Faisons aussi monter vers Dieu l'hommage réparateur de nos mortifications et de nos sacrifices. Par ces armes surnaturelles montons à l'assaut de la miséricorde de Dieu, donnons à sa justice la satisfaction qu'elle réclame pour se pencher sur les peuples en guerre et leur donner le baiser de la réconciliation et de la paix : *justitia et pax osculatæ sunt.*

Par ordre de SON ÉMINENCE.